



# Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

## REGION CENTRE-VAL DE LOIRE Campagne 2019

### DOSSIER DE PRESENTATION DE LA COMMUNE

à adresser à l'ARF Centre, 158 bis rue de la Motte 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

- **pour le 1<sup>er</sup> Juillet pour les Communes Labellisées 1, 2 & 3 Fleurs**  
(ce dossier n'est à remplir que tous les trois ans, c'est-à-dire l'année où votre commune est visitable.)
- **pour le 19 Août pour les Communes proposées à la 1<sup>ère</sup> fleur, ou à un prix,**  
**par les jurys départementaux**

#### IMPORTANT :

Merci de joindre le plan de la commune dans un format lisible, avec l'implantation des espaces verts, jardinières et points fleuris, et une représentation graphique de l'itinéraire à parcourir par le jury.  
(Mentionner précisément les nouvelles réalisations ou les modifications importantes intervenues.)

Merci de joindre également un plan aérien (type Google Map, en cliquant sur l'icône Earth) afin que le jury puisse se rendre compte de l'étendue de la commune, et sur une autre feuille, un zoom du centre.

## LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

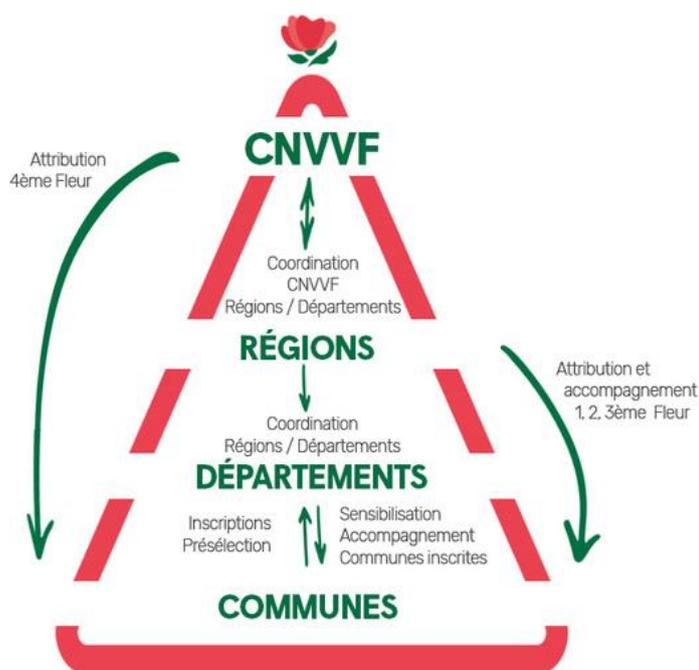
La labellisation « Villes et Villages Fleuris » s'effectue à différents niveaux :

Les **communes** souhaitant intégrer le Label s'inscrivent auprès de leur département.

Les **départements** sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'intégrer le Label.

Les **régions** attribuent les trois premiers échelons du Label (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Fleur) et sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées 4 Fleurs.

Le **CNVVF** attribue la 4<sup>ème</sup> Fleur (dernier échelon) et coordonne le processus global de labellisation ainsi que les différentes distinctions : Trophée Fleur d'Or, Label Département Fleuri, Prix de la Valorisation Touristique, Prix National de l'Arbre, Prix de l'Action Educative et Pédagogique, Prix de la Mise en Valeur du Patrimoine, Prix du Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs, Prix de la Diversité Végétale, Prix Station Verte, Prix National du Jardinier.



**Règlement 2019 du Label : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/mode-demploi>**

Le Label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté, ...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

**Grille d'évaluation : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation>**

### Classement des communes par catégories

<b>1<sup>ère</sup> Catégorie</b>	Population inférieure à 1 000 habitants
1 <sup>ère</sup> catégorie A	jusqu'à 300 habitants
1 <sup>ère</sup> catégorie B	de 301 à 999 habitants
<b>2<sup>ème</sup> Catégorie</b>	Population comprise entre 1 000 et 5 000 habitants
2 <sup>ème</sup> catégorie A	de 1 000 à 3 000 habitants
2 <sup>ème</sup> catégorie B	de 3 001 à 5 000 habitants
<b>3<sup>ème</sup> Catégorie</b>	Population comprise entre 5 001 et 30 000 habitants
3 <sup>ème</sup> catégorie A	de 5 001 à 7 000 habitants
3 <sup>ème</sup> catégorie B	de 7 001 à 15 000 habitants
3 <sup>ème</sup> catégorie C	de 15 001 à 30 000 habitants
<b>4<sup>ème</sup> Catégorie</b>	Population de plus de 30 001 habitants
4 <sup>ème</sup> catégorie A	de 30 001 à 50 000 habitants
4 <sup>ème</sup> catégorie B	au dessus de 50 001 habitants



Association Régionale pour le Fleurissement  
et l'Embellissement des communes

158 bis rue de la Motte  
45590 SAINT-CYR-EN-VAL  
Tél. 07 83 23 47 34  
E-mail : contact@arf-centre.com

N/Réf: 157/2019/RMM/MD



# Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Campagne 2019

COMMUNE : ..... Département : .....

**COCHER UNE DES CASES ET REMPLIR L'ENCADRE CORRESPONDANT**

« Commune Labellisée »	.....	☼	
	Obtention	de la 1 <sup>ère</sup>	☼ en .....
		de la 2 <sup>ème</sup>	☼ en .....
		de la 3 <sup>ème</sup>	☼ en .....

**OU**

« Commune proposée par le Jury Départemental »
Commune n'ayant jamais eu ou n'ayant plus, de label 1, 2 ou 3 fleurs

MAIRE : .....

Elu chargé de ce dossier : ..... N° portable : .....

Responsable « Espaces Verts » : ..... N° portable : .....

<b>Personne disponible et joignable du 26 au 29 Août, pour accompagner le jury lors de sa visite :</b>
<b>Nom :</b> ..... <b>Statut :</b> .....
<b>Tél :</b> ..... <b>Portable :</b> .....

Mail : .....

Nombre d'habitants : ..... (Population totale lors du dernier recensement – Préciser l'année)

Catégorie : ..... (suivant le classement régional – voir page 2)

## 1 / ETAT DES LIEUX – BUDGET CONSACRE AU FLEURISSEMENT ET A L'EMBELLEMENT DU CADRE DE VIE

Année 2018 / Année 2019		
<b>Budget investissement : .....% du budget général</b>		
	Année 2018	Année 2019
↳ Travaux neufs : Donner les détails : .....	.....	.....
.....		
↳ Achats matériels : Donner les détails : .....	.....	.....
.....		
↳ Autres : .....	.....	.....
.....		
<b>TOTAL</b>	.....	.....
<b>Budget fonctionnement : .....% du budget général</b>		
	(hors masse salariale)	
	Année 2018	Année 2019
↳ Travaux de fonctionnement réalisés par entreprise (élagage, tontes, désherbage, etc...)	.....	.....
↳ Autres : .....	.....	.....
.....		
<b>TOTAL</b>	.....	.....

## 2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

- Actions entreprises auprès des habitants
  - Organisez-vous un Concours des Maisons Fleuries ?       OUI       NON
  - Organisez-vous une remise des prix ?       OUI       NON
  - Organisez-vous une fête des plantes ?       OUI       NON
  
- Promotion du fleurissement et d'embellissement du cadre de vie :
  - auprès des habitants       OUI       NON
  - auprès des écoles       OUI       NON
  - sur le plan touristique       OUI       NON
  
- Comment assurez-vous la promotion de votre action d'embellissement ?  
 Joindre les documents de références (exemple : affiches, publications, site internet, autres)

.....

.....

- Utilisez-vous le logo Villes et Villages Fleuris sur les supports de communication de la commune (site internet, publications...) ?  OUI  NON  
Et sur les supports de promotion touristique de la commune ?  OUI  NON

- Mettez-vous en place des actions de promotion du label auprès des touristes ?  OUI  NON

Si oui, de quels types : .....

### 3 / PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT

#### ➤ SURFACES ENTRETENUES PAR LE SERVICE « ESPACES VERTS »

- Stades : .....
- Cimetières : .....
- Espaces Verts ouverts au Public : .....
- Sites exceptionnels : .....
- Autres : .....
- Surfaces de pelouses arrosées : .....
- Surfaces des pelouses non arrosées : .....

#### ➤ PATRIMOINE VEGETAL DE LA COMMUNE

	Ancien	Planté dans l'année
• Arbres	.....	.....
• Arbustes	.....	.....
• Plantes vivaces	.....	.....

- Avez-vous une politique de plantation d'arbres dans votre commune ?  OUI  NON
- Si oui, combien en avez-vous plantés durant la saison 2018/2019 ?.....

#### ➤ DETAIL DE VOS PLANTATIONS

	produits par le Service	achetés à l'extérieur	montant
• Plantes bisannuelles (pensées, myosotis, etc...)	.....	.....	.....
• Plantes annuelles (bégonias, sauges, etc...)	.....	.....	.....
• Plantes décoration automnale (chrysanthèmes)	.....	.....	.....
• Bulbes de printemps	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....

➤ **EQUIPEMENTS DE PRODUCTION**

**SURFACES DE :**

- Serres .....
- Tunnels .....
- Autres .....
- Terrains de culture .....

**EQUIPEMENTS DE FLEURISSEMENT HORS SOL**

- Nombre de jardinières .....
- Nombre de bacs .....

➤ **PERSONNELS DU SERVICE ESPACES VERTS**

- Cadres et Agents de Maîtrise .....
- Professionnels .....
- Apprentis .....
- Autres .....
- TOTAL** .....

➤ **EVOLUTION DU FLEURISSEMENT**

- Nouveaux points d'embellissement (travaux exécutés pendant l'hiver 2018/2019 et au printemps 2019 - mise en place pour l'été 2019 par exemple) : **JOINDRE UNE LISTE REFERENCEE**
- Avez-vous des projets pour les prochaines années ?

.....  
.....

- Etes-vous engagés dans un programme visant à embellir votre commune pendant les 4 saisons ?  
 OUI       NON

- Pratiquez-vous un fleurissement :  
 Printemps       Automne  
 Décoration événementielle ou autre action (marché aux fleurs, journée ou bourse d'échange de plantes, journée de l'arbre, etc.)

**4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**

- Dans le domaine de l'eau, avez-vous un programme :  
- pour économiser l'eau  OUI    NON  
(système d'arrosage intégré, goutte à goutte, sonde pluviométrique, etc.)

Précisez : .....

- pour récupérer l'eau (pluie, station d'épuration, etc.)  OUI    NON

Précisez : .....

- de plantation des plantes économes en eau  OUI  NON

Précisez : .....

- de paillage des massifs  OUI  NON

Précisez : .....

• Valorisation des déchets verts :

Comment sont-ils éliminés ? .....

• Avez-vous des points de compostage installés sur la commune ?  OUI  NON

• Avez-vous mis à disposition des composteurs aux habitants de votre commune ?  OUI  NON

• Avez-vous mis en place un plan de désherbage respectant l'environnement ?  OUI  NON

Si oui, est-il appliqué à toute la commune ou seulement à une partie ?

Précisez quel type de désherbage : .....

• Avez-vous un programme de protection et de gestion des espaces naturels avec un objectif de suppression des produits phytosanitaires ? (hormis cimetières et stades)  OUI  NON

• Quel est l'avancement de votre passage en zéro pesticide ? Sur toute la commune ou seulement sur certaines zones ?

.....

• Vous conformez vous aux méthodes de Protection Biologique Intégrée ?  OUI  NON

Dans quels lieux ? .....

- Utilisez-vous des engrais organiques ou amendements ?  OUI  NON  
Si oui, dans quels cas ? .....

- Menez-vous des actions de sensibilisation auprès des habitants, des jardiniers, des écoles, ou autres, allant dans ce sens ?  OUI  NON  
Précisez lesquelles : .....

- Votre commune dispose-t-elle d'un espace public naturel que vous souhaitez signaler au jury ?  OUI  NON  
.....

- Votre commune a-t-elle mis en place des actions pour réduire ses consommations énergétiques dans le cadre de la gestion ses espaces verts ?  OUI  NON  
Et quelles sont les démarches mises en œuvre pour y parvenir ? .....

- Votre commune a-t-elle engagé des actions pour maîtriser la publicité et les enseignes dans la commune ?  OUI  NON  
.....

- Votre commune a-t-elle engagé des actions pour favoriser la qualité des façades ? Opération de nettoyage des façades ? Service de nettoyage des graffitis ?  OUI  NON  
.....

- Votre commune a-t-elle réalisé des opérations d'enfouissement ou d'effacement des réseaux aériens ?  OUI  NON  
.....

- Votre commune a-t-elle mis en place des actions pour connaître la flore et la faune présentes dans son territoire ?  OUI  NON

.....

- Des inventaires de la faune et de la flore de la commune ont-ils été réalisés ?  OUI  NON

**QUELLES SONT LES REMARQUES ET SUGGESTIONS QUE VOUS SOUHAITERIEZ PRESENTER AU JURY ?**

Exemple : votre commune dispose de bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Citez lesquels.

.....  
.....  
.....  
.....

Fait le .....,

A.....

Nom et Titre

Signature

**Merci de bien vouloir envoyer ce dossier complété à l'ARF Centre,  
158 bis rue de la Motte 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, pour :**

- **le 1<sup>er</sup> Juillet** au plus tard pour les Communes Labellisées 1, 2 & 3 Fleurs
- **le 19 Août** au plus tard pour les Communes proposées par les jurys départementaux

**Le règlement 2019 du Label Villes et Villages Fleuris et les critères d'attribution du label  
sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :  
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/mode-demploi>  
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation>**